



Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le 27/02/2024

ID : 045-214500720-20240227-04_2024-DE



CHANTEAU N° 04/2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 30 janvier 2024

le Conseil municipal de la commune de Chanteau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil sous la présidence de Madame Christel BOTELLO, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/01/2023

Présents : BOTELLO Christel, PRONO Gilles, RISSET Jean-Philippe, COROLLER Camille, COUTANCEAU Stéphanie, GAILLOT Vanina, ETIENNE Chantal, COROLLER Didier, TAVARES MARQUES Charlène, VUOTTO-MOAN Julie, BONNEAUD Eliane, DUMERY Ghislain

Membre excusé : DANTHU François (donne pouvoir à BOTELLO Christel)

Membre non excusé : PERDOUX Marc

Secrétaire de séance : Vanina GAILLOT

Objet : sortie du SIRCO

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut nous rendre à l'évidence que notre commune n'est plus en capacité d'honorer la convention signée avec le SIRCO.

Au vu du coût annuel en 2023 de l'énergie et des augmentations qui vont encore avoir lieu en cette année 2024, la mairie de Chanteau n'a plus les finances nécessaires pour couvrir les dépenses du SIRCO. Madame le Maire demande que la commune acte la fin de la collaboration avec le SIRCO **au 1^{er} septembre 2024.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de sortir du SIRCO à partir du 1^{er} septembre 2024.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte publié le :
Transmis au représentant de l'Etat le :

Madame le Maire,



Christel BOTELLO